

10 janvier 2019

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 octobre 2018: «Aux Eaux-Vives, sauvons le dernier vestige du passé faubourien du quartier».

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 3 octobre 2018. La commission l'a traitée le 10 décembre 2018, sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 10 décembre 2018

Audition des pétitionnaires dont M^{me} Susanne Kathari, historienne, M^{me} Isabelle Brunier, historienne et présidente de l'association des habitants des Eaux-Vives et de M. Björn Arvidsson, designer en communication visuelle pour l'association Contre l'enlaidissement de Genève

M^{me} Susanne Kathari informe que cette pétition a obtenu le soutien de l'association Patrimoine suisse-Genève. Le texte a obtenu 990 signatures manuscrites et 2609 signatures électroniques, soit un total de 3599 signatures.

M^{me} Isabelle Brunier refait rapidement l'historique de ces bâtiments datant de 1877. Les bâtiments aux numéros 4 et 6 sont deux maisons relativement cosues dont l'occupation était triple: des ateliers ou des arcades commerciales au rez-de-chaussée, entrecoupés de cours, avec des logements dans les étages supérieurs. Il s'agit des derniers représentants de l'architecture faubourienne dans le quartier des Eaux-Vives (dont elle rappelle le développement depuis l'époque française jusqu'au début du XX^e siècle, en passant par la période de morcellement de grands domaines du secteur du développement des quais). En 2010-2011, le conseiller d'Etat Mark Muller était parvenu à un *deal*: on conserve ces trois numéros de la rue de l'Avenir, en échange de transformations de l'autre côté de la rue. C'est à cette époque qu'il a été proposé de les inscrire à l'inventaire de l'Etat de Genève. Cette proposition a été attaquée par les propriétaires qui ont vendu les numéros 4 et 6 à un promoteur qui souhaite les démolir pour y construire à la place un immeuble de huit étages. A cause de l'étroitesse de la rue notamment, le promoteur n'a pas encore reçu l'autorisation de construire.

M^{me} Kathari ajoute que l'association Action Patrimoine Vivant a soumis une demande de classement de ces trois bâtiments fin novembre 2018. M. Arvidsson souligne que l'idée est de préserver la valeur historique et sociale au quartier à l'instar de ce qui s'est fait rue Jean-Violette à Plainpalais.

Un commissaire demande s'ils connaissent le taux d'occupation de ces bâtiments.

M. Arvidsson répond que non.

Le commissaire rétorque qu'il y a trois personnes qui y vivent. Il est lui-même voisin, il poursuit en déclarant que des habitants jugent ces bâtiments comme de véritables verrues dans le quartier. Il demande pourquoi ne pas demander à la Ville de Genève de racheter ces immeubles et de faire entretenir et réhabiliter ces bâtiments.

Concernant l'éventuel rachat par la Ville de Genève, M. Arvidsson souligne que cela pourrait être un intérêt pour le quartier vu sa densité et y insuffler un espace de vie sociale et de stimulation citoyenne. Ce sera offrir aux habitants quelque chose qui s'apparentera plus à un «un petit Carouge» qu'à une verrou.

M^{me} Brunier précise qu'il ne s'agit pas d'une zone de développement et qu'il a donc été impossible pour la Ville de Genève d'y faire valoir un droit de préemption. Le promoteur s'est trompé, car son projet de huit étages n'est pas accepté par les services de l'Etat.

M^{me} Brunier rappelle qu'un magistrat libéral est parvenu à obtenir la mise à l'inventaire des bâtiments.

Le commissaire rappelle que la mise à l'inventaire a été cassée et demande si les auditionnés sont sûrs que les démarches actuelles vont aboutir.

M^{me} Kathari souligne que les choses ont évolué depuis 2012.

Un commissaire constate que la conservation de ces bâtiments représente une meilleure solution qu'un immeuble de huit étages. Il demande si les auditionnés connaissent l'estimation des travaux de réhabilitation des lieux.

M. Arvidsson rappelle que les propriétaires avaient surestimé ces travaux à hauteur de 17 millions de francs; surestimation d'ailleurs cassée par le tribunal.

Une commissaire informe que beaucoup d'habitants se réjouissent de voir ce coin qu'on a laissé se dégrader être rénové. Comment accélérer les démarches entreprises par Action Patrimoine Vivant?

M^{me} Brunier souligne que, pour sauver ces bâtiments, un classement aux bâtiments historiques serait déjà une grande étape. Or, si ces immeubles étaient classés, le promoteur se rendrait compte que son entreprise est vouée à l'échec et

peut-être qu'il lâcherait prise en les revendant, le cas échéant pour une collectivité publique ou à une autre entité qui accepterait de la rénover.

La commissaire demande si un plan de site – à l'instar de ce qui s'est fait à Carouge – existe pour le quartier des Eaux-Vives.

M^{me} Brunier répond que non.

Un commissaire demande ce que les auditionnés attendent du Conseil municipal, vu que les bâtiments ne se trouvent pas en zone de développement.

M. Arvidsson répond qu'ils attendent, si possible et dans l'idéal, que le Conseil municipal demande à la Ville de Genève d'acheter ces immeubles afin d'en faire un espace attractif, historique et vivant dans la rue et le quartier.

M^{me} Brunier rappelle le contexte historique de la rue Jean-Violette (dont il a été question précédemment), qui doit sa sauvegarde à une décision du Conseil municipal dans les années 1990.

Le même commissaire demande si les auditionnés ont été entendus par le Canton.

M^{me} Kathari confirme qu'ils ont été auditionnés par la commission du Grand Conseil. Néanmoins, vu que le bâtiment se trouve sur le territoire de la commune de Genève, les députés estiment que c'est à la Ville de Genève de régler cette question.

M^{me} Brunier rappelle que le classement relève d'une décision de l'Etat. Elle ajoute que certains députés cantonaux ont estimé que la Ville de Genève était la mieux placée pour un éventuel rachat.

M. Arvidsson ajoute que le Conseil municipal pourrait appuyer la demande de classement.

La présidente souligne que la pétition demande «de ne pas démolir» et non pas «le classement».

M^{me} Brunier confirme. Elle souligne qu'il n'est formellement pas possible de formuler une demande de classement dans une pétition.

La présidente souligne que dans le cadre de cette pétition le Conseil municipal ne peut faire que du préventif en attirant l'attention du magistrat, à moins que certains partis proposent le rachat formel. Elle demande si les auditionnés ont eu des échanges avec les habitants des immeubles concernés.

M^{me} Brunier répond que non.

La présidente demande quel est le degré d'urgence du traitement de cette pétition.

M^{me} Kathari précise qu'ils n'auront pas de nouvelles avant le début 2019. En outre la demande de classement bloque toute procédure de chantier. Il y a de toute manière urgence car il vaut mieux tout anticiper.

Discussions

Un commissaire est pour le classement pour ne pas aller à l'encontre d'un propriétaire. Un commissaire se dit favorable au renvoi de ce texte au Conseil administratif. Un commissaire qui souhaite préserver l'histoire du quartier par cette architecture est aussi favorable à cette pétition avec renvoi au Conseil administratif. Un commissaire défend également ce patrimoine à sauvegarder ainsi que la présidente qui défend la ligne autrefois défendue par son ancien magistrat en demandant la non-destruction et non pas un quelconque rachat.

Vote

Par 10 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 3 LR, 1 UDC) contre 1 non (MCG) et 3 abstentions (2 DC, 1 MCG), la pétition P-393 est acceptée.

Annexes:

- pétition P-393
- présentation rue de l'Avenir 4-6-8

Contre l'enlaidissement de Genève
Suzanne Kathari
Route du Grand-Lancy 154
1213 Onex / sk1929@gmail.com

REÇU le
03 OCT. 2018

P-393

Commission des pétitions
du Conseil municipal de la Ville de
Genève
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 2 octobre 2018

**Concerne : dépôt de la pétition « Aux Eaux-Vives, sauvons le dernier vestige du passé
faubourien du quartier »**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Nous déposons ce jour en mains propres à la commission des pétitions du Grand Conseil la pétition susmentionnée munie de 990 signatures sous forme de photocopies et de 2'609 signatures électroniques, soit un total de **3'599 signatures**. La pétition étant déposée devant le Grand Conseil, nous avons dû, selon la règle en usage, leur réserver les feuilles de signatures manuscrites originales.

La personne de contact en vue de l'audition est moi-même, membre du collectif Contre l'enlaidissement de Genève et du comité de Patrimoine suisse Genève qui a soutenu la pétition.

En espérant vivement que ce sujet saura retenir votre attention, nous vous prions d'agréer, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nos meilleures salutations.



Suzanne Kathari
pour le collectif
Contre l'enlaidissement de Genève

P-393

Aux Eaux-Vives sauvons le dernier vestige du passé faubourien du quartier URGENT

Les Eaux-Vives, ancienne commune indépendante rattachée à Genève en 1930, a été marquée par un développement immobilier fulgurant dès la fin du XIX^e siècle. A côté de grands bâtiments publics tels que la Mairie, de l'aménagement des quais et de ses fronts d'immeubles, de ses parcs, de ses avenues ornées de bâtiments art nouveau cohabitaient les petites maisons-ateliers dévolues à une activité besogneuse et modeste, propre au développement spontané de la commune.

Les bâtiments des 4-6-8 rue de l'Avenir, entre habitats et espaces artisanaux, sont le dernier témoignage de ces activités et du mode de vie des habitants des Eaux-Vives à cette époque. Le groupe *Contre l'enlaidissement de Genève* vous invite par conséquent à vous opposer fermement à la disparition de cet ensemble qui s'inscrit dans le paysage patrimonial et culturel de la Ville de Genève. Votre signature et soutien sont déterminants pour montrer notre volonté de ne pas laisser disparaître totalement l'identité de notre ville.

Cette pétition sera remise aux commissions des pétitions du Grand Conseil et du Conseil municipal de la Ville de Genève.



Pétition à renvoyer avant le 17 septembre 2018, à Miguel Bueno, 7 rue du Perron, 1204 Genève

Nom	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

1
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Rue de l'Avenir 4-6-8. Eaux-Vives, Genève



Rue de l'Avenir 4-6-8, 1207 Eaux-Vives - Genève

